



FOCUS N°55

Quelles entreprises s'installent ou quittent la Région de Bruxelles-Capitale ?

PIERRE-FRANÇOIS WILMOTTE

Le départ des entreprises de la Région bruxelloise est généralement considéré comme un indicateur du déclin économique bruxellois. Or, pour analyser correctement le phénomène, il s'agit de comparer ces départs aux installations d'entreprises. Ce Focus de l'IBSA répond aux questions suivantes : y a-t-il plus d'entreprises qui s'installent ou qui quittent la Région de Bruxelles-Capitale ? Quels types d'entreprises expliquent le solde migratoire de la Région de Bruxelles-Capitale ? Quelle est la géographie du solde migratoire des entreprises à Bruxelles et en Belgique ?

Introduction

Le départ des entreprises de la Région de Bruxelles-Capitale (RBC) fait régulièrement l'actualité. Ces départs sont généralement interprétés comme autant de fuites (voir, par exemple, Bruzz, 2020 ; La Dernière Heure, 2020). Ils traduiraient le manque d'attractivité de la Région qui serait en compétition avec d'autres villes et régions – belges ou étrangères – pour attirer les entreprises. Mais, finalement, quelle importance doit-on accorder à ces départs d'entreprises de la RBC ?

Dans le Focus de l'IBSA n°54, le portrait de l'entreprise belge migrante a été dressé (Wilmotte, 2022). Quelques constats à propos du phénomène de migration des entreprises, observées entre 2009 et 2020, ont été formulés :

- › la migration est un phénomène peu fréquent dans la vie des entreprises (entre 2 et 2,5 % des entreprises migrent leur siège social chaque année) ;

- › d'autres phénomènes affectent également la démographie des entreprises comme la création ou la cessation d'activités ;
- › la migration est un phénomène qui concerne plutôt les services marchands aux entreprises, moins dépendants de ressources locales et/ou de transférer des actifs immobilisés corporels (→ [Glossaire](#)) ;
- › l'essentiel des migrations sont des déplacements de courte distance (entre 5 et 10 km selon les entreprises considérées) situées dans les régions urbaines (→ [Encadré 3](#)) belges, au premier rang desquelles la région urbaine de Bruxelles ;
- › la RBC occupe une position centrale comme origine ou destination de près de 3 migrations d'entreprises belges sur 10.

Ces premiers constats permettent de relativiser l'importance du phénomène des migrations et, singulièrement, celui des départs des entreprises. Ils impliquent également que la régulation des migrations est un enjeu de coordination de l'aménagement du territoire, de la mobilité et de l'urbanisme au sein de la région urbaine fonctionnelle bruxelloise plutôt que d'une concurrence entre les plus grandes villes (belges).

Par ailleurs, pour une analyse correcte du phénomène, les départs d'entreprises doivent être analysés au regard des entreprises qui viennent s'installer dans la Région bruxelloise. Dans cette optique, ce Focus analyse en détail les entreprises qui s'installent ou quittent la RBC. Cette analyse répond aux questions suivantes :

- › les entreprises qui quittent la RBC sont-elles plus nombreuses que celles qui arrivent en RBC ?
- › la différence, appelée solde migratoire, est-elle le fait d'un profil spécifique d'entreprises ?
- › quelle est la géographie du solde migratoire des entreprises à Bruxelles et en Belgique ?

Cette analyse détaillée permet de préciser les enjeux liés aux migrations des entreprises en RBC et d'objectiver un phénomène sur lequel il existe peu de recherches tant en RBC, qu'en Belgique ou à l'étranger (Aujean *et al.*, 2005 sur Bruxelles, Pellenberg, 2005 aux Pays-Bas ou Thillet & Bertrand, 2017 autour de Lyon et Saint-Étienne en France).



1. Définition d'une migration d'entreprise et source des données utilisées à cette fin

L'inventaire des migrations des entreprises s'effectue à partir du répertoire des entreprises assujetties à la TVA, nommé DBRIS. Ce répertoire rassemble les données administratives des entreprises en provenance de la Banque Carrefour des Entreprises à laquelle toute entreprise doit être inscrite, ainsi que de l'administration en charge de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA), de l'Office National de la Sécurité Sociale (ONSS) et de la Banque Nationale de Belgique (BNB).

Sur base de ce répertoire, Statbel identifie une migration **lorsque le siège social d'une entreprise a changé de commune entre l'année t et l'année t+1**. Concrètement, une migration du siège social correspond :

- au déménagement de l'ensemble des activités du siège social et de l'exploitation, si l'entreprise est composée d'un seul établissement ;
- au déménagement des activités liées au siège social si l'entreprise est composée de plusieurs établissements.

Par conséquent, **la migration d'une entreprise entraîne la migration d'un bilan d'entreprise, mais pas forcément la migration de l'ensemble des activités de l'entreprises** (notamment l'emploi).

L'exhaustivité de l'inventaire effectué par Statbel dépend du découpage communal, en raison de la superficie variable des communes : plus la commune est grande, moins les migrations de courte portée seront inventoriées. Dans de nombreux cas, le centre-ville a fusionné avec les quartiers voire avec les villages périphériques, comme à Tournai, Charleroi ou Hasselt. En RBC, les fusions furent rares (voir fusion des communes → [Glossaire](#)). Par conséquent, une migration d'un quartier à un autre de la RBC aura plus de chance d'être inventoriée que dans les villes précédemment citées, par exemple.



2. Critères de sélection des entreprises migrantes

Sur la période 2009 à 2020, Statbel a inventorié le déplacement intercommunal de 401 859 sièges sociaux d'entreprises en Belgique. Pour répondre de manière ciblée aux questionnements de ce Focus, l'analyse s'est focalisée sur un sous-groupe dont les critères sont les suivants :

- la migration doit concerner **une entreprise qui déclare a minima un salarié aux années t et t+1 de la migration** : ceci permet à la fois de sélectionner les entreprises dont les déplacements ont un impact significatif sur les territoires ;
- la migration doit concerner une **entreprise privée**, correspondant à une des formes juridiques suivantes : **société anonyme, en commandite par actions, en nom collectif, privée à responsabilité limitée, coopérative ou une association sans but lucratif**. Les personnes physiques, les sociétés en nom collectif ou en commandite simple, les associations commerciales (momentanées), les sociétés de droit étranger, de droit public ou les autres formes juridiques d'entreprises sont exclues de l'échantillon en raison de leurs spécificités de localisation. Par exemple, le siège social des personnes physiques est fréquemment situé au domicile de l'entrepreneur plutôt qu'à l'établissement principal des activités.
- La migration doit avoir pour **lieu d'origine et pour lieu de destination une commune belge** identifiée, afin de pouvoir analyser la géographie de ces migrations. Ceci exclut les quelques migrations internationales inventoriées.

Ces critères excluent 90 % des migrations d'entreprises. Cette proportion s'explique par la proportion d'entreprises n'engageant pas de salariés : en 2020, les entreprises sans salarié composent 72 % du tissu d'entreprise belge. Ceci est le principal facteur explicatif de la faible taille relative du sous-groupe de migrations étudiées.

Comment se définit une entreprise migrante ?

Les statistiques utilisées dans ce Focus sont issues de l'inventaire des migrations d'entreprises belges, réalisé par Statbel, l'Office fédéral belge de statistique, et portant sur la période 2009 à 2020. [L'encadré 1](#) donne plus d'informations sur la méthodologie employée par Statbel pour inventorier une migration.

Pour répondre adéquatement aux questions soulevées en introduction de ce Focus, une sélection d'une population d'entreprises répondant à des critères définis (de taille, de localisation et de forme juridique) a été effectuée (→ [Encadré 2](#)). Au total, 40 994 des migrations inventoriées par Statbel sont analysées, soit 10 % des migrations inventoriées.

Deux indicateurs pour appréhender le solde migratoire bruxellois

Ce Focus s'intéresse spécifiquement au solde migratoire des sièges sociaux des entreprises bruxelloises, c'est-à-dire à la comparaison entre les départs et les arrivées de sièges sociaux d'entreprises dans une commune bruxelloise ou pour l'ensemble de la RBC.

Cette analyse requiert des indicateurs construits sur la base des concepts issus de la démographie. **Deux indicateurs permettent de cerner l'importance absolue et relative du solde migratoire.**

1. Le **solde migratoire** (absolu) correspond à la différence entre le nombre d'entreprises qui se sont installées dans une entité administrative et le nombre d'entreprises qui ont quitté la même entité administrative, sur la période 2009-2020. L'indicateur est calculé comme suit :

Nombre d'arrivées - Nombre de départs

Ce premier indicateur quantifie **l'évolution absolue** du nombre d'entreprises à la suite des migrations de ces dernières.

2. Le **solde migratoire pour 1 000 entreprises** correspond au solde migratoire rapporté au nombre moyen d'entreprises sur la période 2009-2020. L'indicateur est calculé comme suit pour chaque entité administrative (commune ou région) :

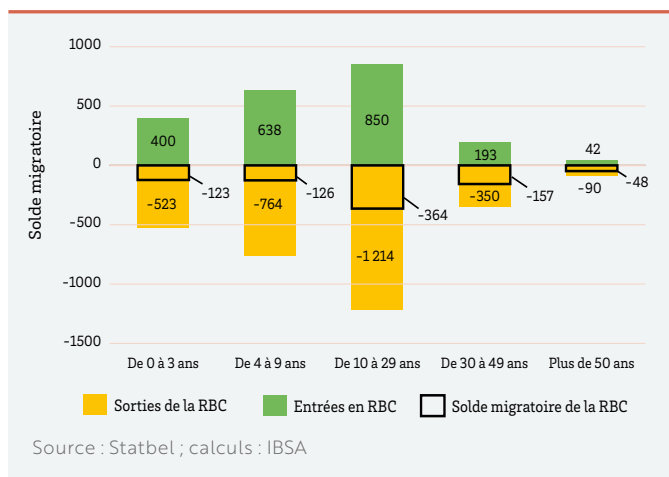
$$\frac{[(\text{Nombre d'arrivées}) - (\text{Nombre de départs})] * 1\ 000}{\text{Nombre moyen d'entreprises de l'entité analysée}}$$

Le second indicateur quantifie **l'évolution relative** du solde migratoire. Il permet de comparer l'importance du phénomène de migrations entre les entités (communes ou régions)¹.

Quel est le solde migratoire de la RBC ?

Sur la période 2009-2020, 2 123 entreprises ont déplacé leurs sièges sociaux depuis la Flandre ou la Wallonie vers la RBC. En parallèle, 2 941 entreprises ont déplacé leurs sièges sociaux depuis la RBC vers une autre région belge. **La différence, correspondant au solde migratoire de la RBC, est négative : le déficit observé est de -818 entreprises.** Au regard du nombre d'entreprises comparables en RBC, **cela correspond à une diminution de 6 entreprises sur 1 000 entreprises bruxelloises sur l'ensemble de la période 2009 à 2020.**

1 SOLDE MIGRATOIRE DES ENTREPRISES DE LA RBC PAR CLASSE D'ÂGE, ENTRE 2009 ET 2020



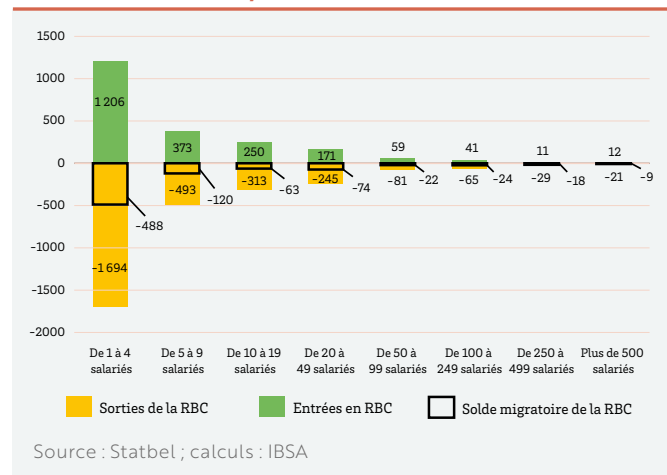
Pour mieux cerner ce que recouvre ce déficit de 818 entreprises, celui-ci est analysé en deux parties. La première partie vise à analyser le solde migratoire absolu de la RBC au travers des catégories de taille, d'âge et de secteur d'activité économique. Quant à la seconde partie, elle analyse le solde migratoire relatif par type d'entreprise. Ceci permet de mettre en évidence les types d'entreprises qui tendent le plus à s'installer ou à quitter la RBC.

De quel type d'entreprises le déficit de 818 entreprises est-il constitué ?

Au travers de trois graphiques, les entrées, les sorties et le solde migratoire absolu sont exposés, selon l'âge, la taille et le secteur d'activité économique. **Les entreprises âgées de 10 à 29 ans sont celles qui contribuent le plus au solde migratoire négatif de la RBC** (1) : le solde migratoire de la RBC des entreprises de 10 à 29 ans est négatif de 364 entreprises. Les autres catégories d'âge (0 à 3 ans, 4 à 9 ans et 30 à 49 ans) présentent des soldes migratoires négatifs plus faibles et de même ordre (entre -150 et -120 entreprises).

Le solde migratoire négatif de la RBC est avant tout lié au déséquilibre entre les entrées (1 206) et les départs (1 694) des entreprises employant 1 à 4 salariés (-488) (2). Les migrations, tout comme le solde migratoire, sont moindres pour les entreprises de plus grande taille. Ceci renvoie au fait que l'essentiel du tissu d'entreprises est constitué de petites entreprises.

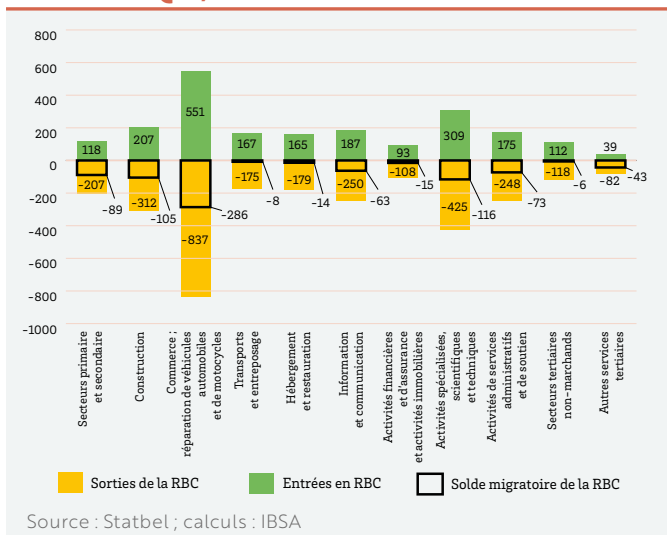
2 SOLDE MIGRATOIRE DES ENTREPRISES DE LA RBC PAR CLASSE DE TAILLE, ENTRE 2009 ET 2020



Enfin, le secteur d'activité des entreprises apporte un éclairage sur le type d'entreprises qui contribue au solde migratoire négatif bruxellois (3). **Peu importe le secteur d'activité considéré², le solde migratoire est négatif. Cependant, pour les entreprises de certains secteurs d'activité, le solde migratoire est proche de zéro** : les transports et l'entreposage (NACE H), l'hébergement et la restauration (NACE I), les secteurs tertiaires non-marchands tels que l'administration publique, la santé ou le social (NACE O, P, Q, R, 94 et U) et les secteurs de la finance, des assurances et de l'immobilier (NACE K et L).

Les entreprises actives dans le secteur secondaire (NACE C à E), le commerce et les services marchands aux personnes (NACE G et 96) et certains secteurs des services marchands aux entreprises (NACE J, M et N) sont celles qui expliquent la grande partie du solde migratoire négatif de la RBC. **Dans ces secteurs, essentiellement à vocation marchande, le nombre de départs d'entreprises de la RBC dépasse plus largement le nombre d'arrivées en RBC.**

3 SOLDE MIGRATOIRE DE LA RBC PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE, ENTRE 2009 ET 2020



Quel profil d'entreprises tend à plus souvent quitter la RBC qu'à s'y installer ?

À l'aide de l'indicateur du solde migratoire pour 1 000 entreprises, il est possible de comparer l'importance relative du solde migratoire selon la taille et le secteur d'activité économique des entreprises.

Plutôt les plus grandes entreprises que les plus petite

Le déficit relatif d'entreprises induit par leurs migrations est plus important pour les plus grandes entreprises (→ Glossaire) que pour les très petites entreprises (→ Glossaire) (4). Sur la période 2009-2020, du fait des migrations, la RBC a perdu :

- entre 4 et 6 entreprises sur 1 000 entreprises de moins de 20 salariés ;
- entre 7 et 8 entreprises sur 1 000 entreprises de 20 à 100 salariés ;
- entre 17 et 18 entreprises sur 1 000 entreprises de 100 salariés et plus.

Le déficit migratoire relatif s'avère plus aigu pour les plus grandes entreprises que pour les plus petites.

Plutôt certaines activités économiques

Le solde migratoire relatif varie fortement selon le secteur d'activité économique. Trois grandes catégories peuvent être distinguées selon le solde migratoire pour 1 000 entreprises.

- La première catégorie rassemble des secteurs d'activité économique pour lesquels le solde migratoire pour 1 000 entreprises est proche de 0. Il s'agit du secteur primaire (NACE A-B), du transport et de l'entreposage (NACE H), de l'hébergement et de la restauration (NACE I), des activités financières et d'assurance (NACE K), de l'immobilier (NACE L) et du tertiaire non-marchand (NACE O à R, 94 et U). Les entreprises actives dans ces secteurs cherchent en RBC des localisations particulières. Par exemple, la demande touristique favorise l'ancrage bruxellois du secteur de l'Horeca (NACE I).
- La seconde catégorie rassemble des secteurs d'activités économique dont le solde migratoire pour 1 000 entreprises est proche de la moyenne régionale (-5,7 pour 1 000 entreprises). Il s'agit du secteur secondaire (NACE C à F), du commerce de gros, de détail, y compris la réparation des véhicules (NACE G) et des activités spécialisées, scientifiques et techniques (NACE M).
- La troisième catégorie regroupe des secteurs d'activités économiques pour lesquels le solde migratoire pour 1 000 entreprises est plus élevé que la moyenne régionale : dans ces secteurs, environ 10 entreprises bruxelloises sur 1 000 ont disparu de la RBC du fait des migrations. Il s'agit de l'information et de la communication (NACE J), des activités de services administratifs et de soutien (NACE N) et des activités tertiaires marchandes dédiées aux personnes (hors commerce de détail) (NACE 95 et 96) comme les activités de soins corporels aux personnes.

Quelle géographie des migrations des entreprises à Bruxelles et en Belgique ?

Après avoir analysé en détail de quel type d'entreprises est composé le solde migratoire négatif de la RBC, cette section propose une analyse géographique du solde migratoire pour

4 SOLDE MIGRATOIRE DES ENTREPRISES DE LA RBC PAR CLASSE DE TAILLE, ENTRE 2009 ET 2020

Classe de taille des entreprises	Nombre moyen d'entreprises bruxelloises de la classe entre 2009 et 2020	Nombre moyen de migrations d'entreprises bruxelloises entre 2009 et 2020	Solde migratoire de la RBC pour 1 000 entreprises
De 1 à 4 salariés	11 707	565	-5,65
De 5 à 9 salariés	3 017	163	-4,55
De 10 à 19 salariés	1 723	94	-4,10
De 20 à 49 salariés	1 230	73	-7,29
De 50 à 99 salariés	405	23	-7,79
De 100 à 249 salariés	281	16	-13,75
De 250 à 499 salariés	125	8	-29,38
Plus de 500 salariés	131	6	-17,02
TOTAL	18 619	11 364	-5,68

Source : Statbel ; calculs : IBSA

5 SOLDE MIGRATOIRE DES ENTREPRISES DE LA RBC PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE, ENTRE 2009 ET 2020

Classe NACE	Code NACE	Nombre moyen d'entreprises bruxelloises de la classe entre 2009 et 2020	Nombre moyen annuel de migrations d'entreprises bruxelloises entre 2009 et 2020	Solde migratoire de la RBC pour 1 000 entreprises
Secteurs primaire et secondaire				
Agriculture, sylviculture et pêche ; Industries extractives	A-B	37	3	0,5
Industries manufacturières	C	854	44	-6,4
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné ; Production et distribution d'eau ; Assainissement, gestion des déchets	D-E	51	3	-4,3
Construction	F	1 366	89	-4,7
Secteur tertiaire « lourd » – Horeca, commerce et logistique				
Commerce ; réparation de véhicules automobiles et de motocycles	G	5 195	232	-6,9
Transports et entreposage	H	807	69	-1,2
Hébergement et restauration	I	2 441	69	-1,0
Secteur tertiaire « léger » marchand – Services aux entreprises				
Information et communication	J	1 078	82	-12,6
Activités financières et d'assurance	K	384	19	-2,6
Activités immobilières	L	610	28	-3,0
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	M	2 602	155	-7,1
Activités de services administratifs et de soutien	N	1 269	84	-10,4
Secteur tertiaire non-marchand – Santé, culture, social et public (Services aux personnes)				
Administration publique ; Enseignement ; Activités extra-territoriales	O-P-U	178	6	-2,4
Santé humaine et action sociale	Q	297	10	1,5
Arts, spectacles et activités récréatives	R	418	17	-2,2
Activités des organisations associatives	S-94	440	18	-0,8
Autres activités tertiaires				
Réparation d'ordinateurs et de biens personnels et domestiques	S-95	43	2	-8,3
Autres services personnels	S-96	549	18	-13,1
Total général		18 619	947	-5,7

Source : Statbel; calculs : IBSA

1 000 entreprises au niveau communal. Cette analyse est menée en trois temps :

- le solde migratoire des communes belges vis-à-vis des migrations des entreprises belges ;
- le solde migratoire des communes belges vis-à-vis des migrations des entreprises bruxelloises ;
- le solde migratoire détaillé des communes bruxelloises.

Cette analyse géographique permet de :

- cerner si le solde migratoire négatif est une spécificité bruxelloise ou propre aux (plus grandes) villes belges ;
- préciser les relations entre la RBC et le reste de sa région urbaine (→ Encadré 3) ;
- identifier les spécificités des migrations des 19 communes bruxelloises.

Un solde migratoire favorable aux communes en périphérie des plus grandes villes

L'analyse du solde migratoire des entreprises belges pour 1 000 entreprises au niveau communal rend compte de différentes réalités selon les contextes (7).

- Dans les **villes centres**, le solde migratoire relatif est proche de **0**, soit légèrement positif (par exemple, Bruxelles-Ville, Bruges, Malines ou Mons) ou légèrement négatif (par exemple, Gand, Hasselt ou Namur).
- Dans les **communes d'agglomération**, le solde migratoire relatif des entreprises belges est fortement négatif. Cela concerne spécifiquement les communes d'agglomération ayant connu un passé industriel et/ou ayant aujourd'hui une vocation résidentielle affirmée. Par exemple, cela concerne, Woluwe-Saint-Pierre et Woluwe-Saint-Lambert en RBC, Saint-Nicolas à Liège ou Edegem et Mortsels à Anvers.



3. Le concept de région urbaine en Belgique

Qu'est-ce qu'une région urbaine ?

À partir de la Révolution industrielle du XIX^{ème} siècle, les villes se sont fortement développées, notamment dans l'espace par une croissance de type centrifuge. Cette croissance urbaine a, pour les plus grandes villes, dépassé les découpages communaux et leur frontière. En Belgique, le concept de « région urbaine » a été introduit pour rendre compte de l'extension et de l'étalement des villes tant d'un point de vue morphologique (l'extension du bâti) que fonctionnel (la polarisation par les fonctions présentes en ville) (Van der Haegen, Pattyn, 1979).

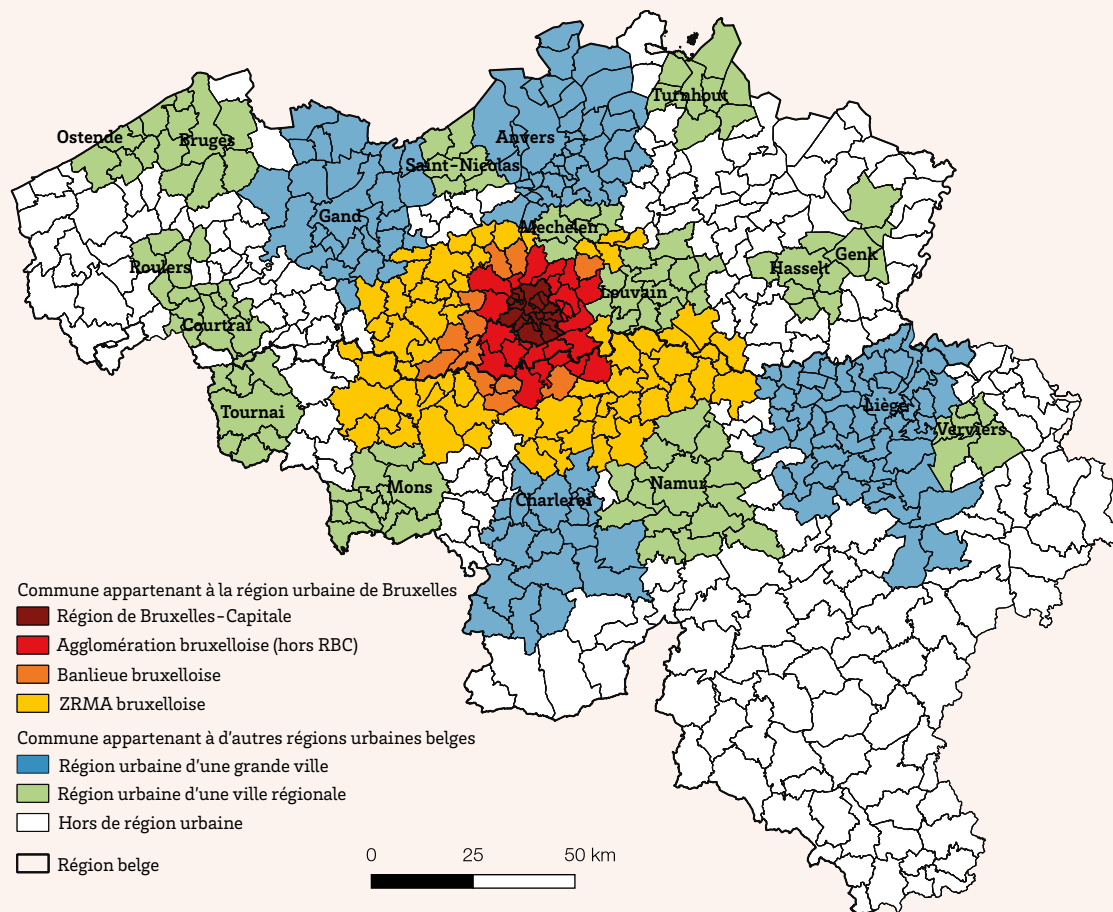
Les définitions et délimitations des régions urbaines sont fréquemment remises à jour pour tenir compte de la poursuite de la périurbanisation (Van der Haegen *et al.*, 1996; Luyten *et al.*, 2007). Ce Focus s'appuie sur l'analyse la plus récente de Vanderstraeten & Van Hecke (2019).

De quoi est constituée une région urbaine ?

Une région urbaine est constituée de **quatre composantes**.

- **La ville centre** donne son nom à la région urbaine.
- **L'agglomération** correspond aux communes dont plus de la moitié de la population habite dans la prolongation morphologique (bâtie) de la ville centre, d'après Statbel.
- **La banlieue** regroupe des communes liées par des relations fonctionnelles à la ville centre, sur la base d'une analyse multicritère.
- **La Zone Résidentielle des Migrants Alternants (ZRMA)** est agrégée ici à la région urbaine et regroupe les communes dont minimum 20 % des salariés travaillent dans l'agglomération précédemment définie.

6 ADAPTATION DES RÉGIONS URBAINES BELGES DE 2011 POUR L'ANALYSE DES MIGRATIONS



Source : Vanderstraeten & Van Hecke (2019) ; Cartographie : IBISA

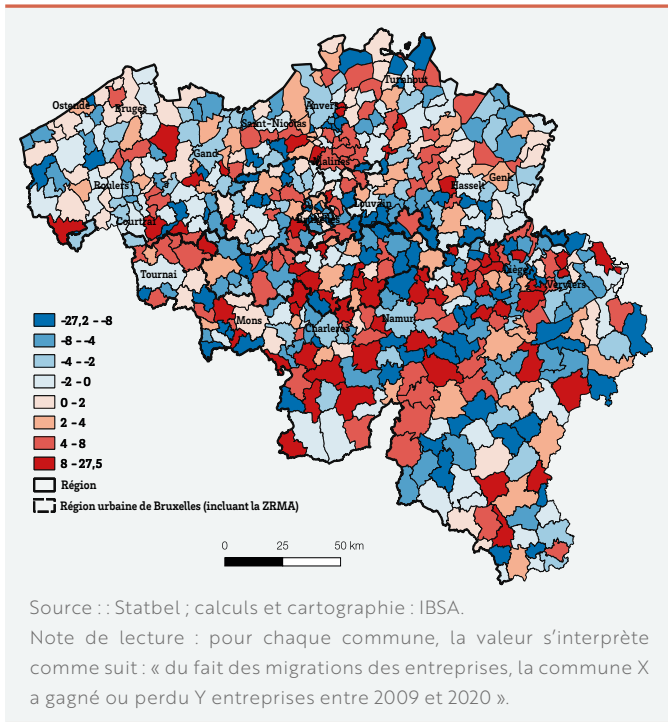
Quelle application du concept de région urbaine dans ce Focus ?

Pour traiter les migrations des entreprises concernant la RBC, la typologie des communes opérée par Vanderstraeten & Van Hecke (2019) est adaptée comme suit :

- les communes de l'agglomération bruxelloise, qui débordent largement de la RBC, sont séparées selon qu'elles appartiennent à la RBC ou aux deux autres régions ;
- les régions urbaines des quatre autres grandes villes belges sont regroupées, à savoir Anvers, Charleroi, Gand et Liège ;
- les régions urbaines des villes régionales sont regroupées, à savoir Bruges, Courtrai, Hasselt, Genk, Louvain, Malines, Mons, Namur, Ostende, Roulers, Saint-Nicolas, Tournai, Turnhout et Verviers ;
- les communes belges en dehors des régions urbaines sont regroupées.

➤ Dans les **communes du reste des régions urbaines, le solde migratoire relatif des entreprises belges est généralement positif**. La probabilité d'un solde migratoire (fortement) positif est d'autant plus grand si la commune rencontre les deux qualités suivantes : soit accueillir un parc d'activités économiques sur son territoire communal, soit accueillir une petite ville offrant quelques services sur son territoire communal. Ainsi, Hal à proximité de Bruxelles, Herstal vis-à-vis de Liège ou Wommelgem vis-à-vis d'Anvers rencontrent ces deux qualités. Leurs bilans migratoires respectifs sont positifs.

7 SOLDE MIGRATOIRE POUR 1 000 ENTREPRISES DES COMMUNES BELGES, ENTRE 2009 ET 2020



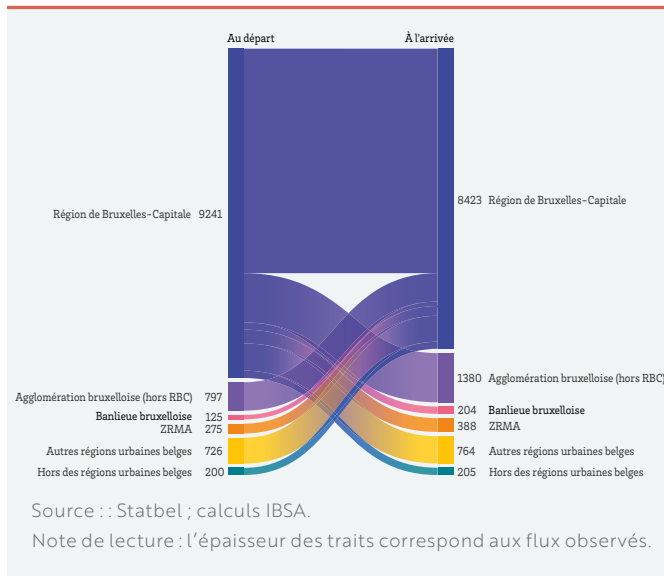
Bien qu'il existe de nombreuses particularités locales, une certaine géographie se dessine.

- D'une part, **les villes centres restent des lieux d'ancrage pour les entreprises cherchant des localisations centrales prestigieuses** (par exemple, les sièges des banques), **pour les entreprises dépendantes de la demande touristique** (par exemple, l'Horeca) **ou liée au tertiaire non-marchands** (par exemple, la santé ou l'administration publique). Ceci explique le solde migratoire légèrement positif pour Bruxelles-Ville.
- D'autre part, **les autres secteurs d'activités économiques apparaissent plus sensibles aux nouvelles offres foncières et immobilières offertes dans les périphéries** des plus grandes villes tels que les parcs commerciaux, scientifiques ou industriel. Ceci participe au processus de périurbanisation (→ Glossaire), à savoir l'étalement des villes dans l'espace du fait de l'amélioration des mobilités.

... mais qu'en est-il particulièrement pour la RBC ?

Les migrations des entreprises bruxelloises représentent un sous-ensemble de 11 364 migrations parmi les 40 994 migrations d'entreprises belges (28 %) observées entre 2009 et 2020. Cela correspond aux migrations effectuées par des entreprises de et/ou vers la RBC. Le schéma général décrit ci-dessus s'applique à Bruxelles (8).

8 DIAGRAMME DE SANKEY DES MIGRATIONS DES ENTREPRISES BRUXELLOISES SELON LE NIVEAU D'URBANISATION DES COMMUNES D'ORIGINE ET DE DESTINATION ENTRE 2009 ET 2020



- D'abord, **la RBC perd des entreprises vis-à-vis du reste de sa région urbaine située en Flandre ou en Wallonie** du fait d'un nombre d'arrivées (1 197 entreprises) qui ne compense par le nombre de départs (1 972 entreprises).
- Le déséquilibre est particulièrement aigu pour la RBC vis-à-vis du reste de l'agglomération située en Flandre (par exemple, Leeuw-Saint-Pierre ou Zaventem) ou en Wallonie (par exemple, Waterloo ou Braine-le-Château) (9). Le déficit observé est de 583 entreprises du fait des migrations.
- Pour le reste, **les flux entre la RBC et le reste du pays³ sont, quant à eux, relativement équilibrés** : 969 départs pour 926 arrivées. Certaines communes ont un solde migratoire positif (par exemple, Ath) tandis que d'autres ont un solde migratoire négatif (par exemple, Hoegaerden) (9).
- Enfin, **les flux interrégionaux**, c'est-à-dire entre la RBC et les deux autres régions belges (3 169 entreprises), **sont à relativiser eu égard au flux intrarégionaux** (6 300 entreprises), c'est-à-dire internes à la Région bruxelloise.

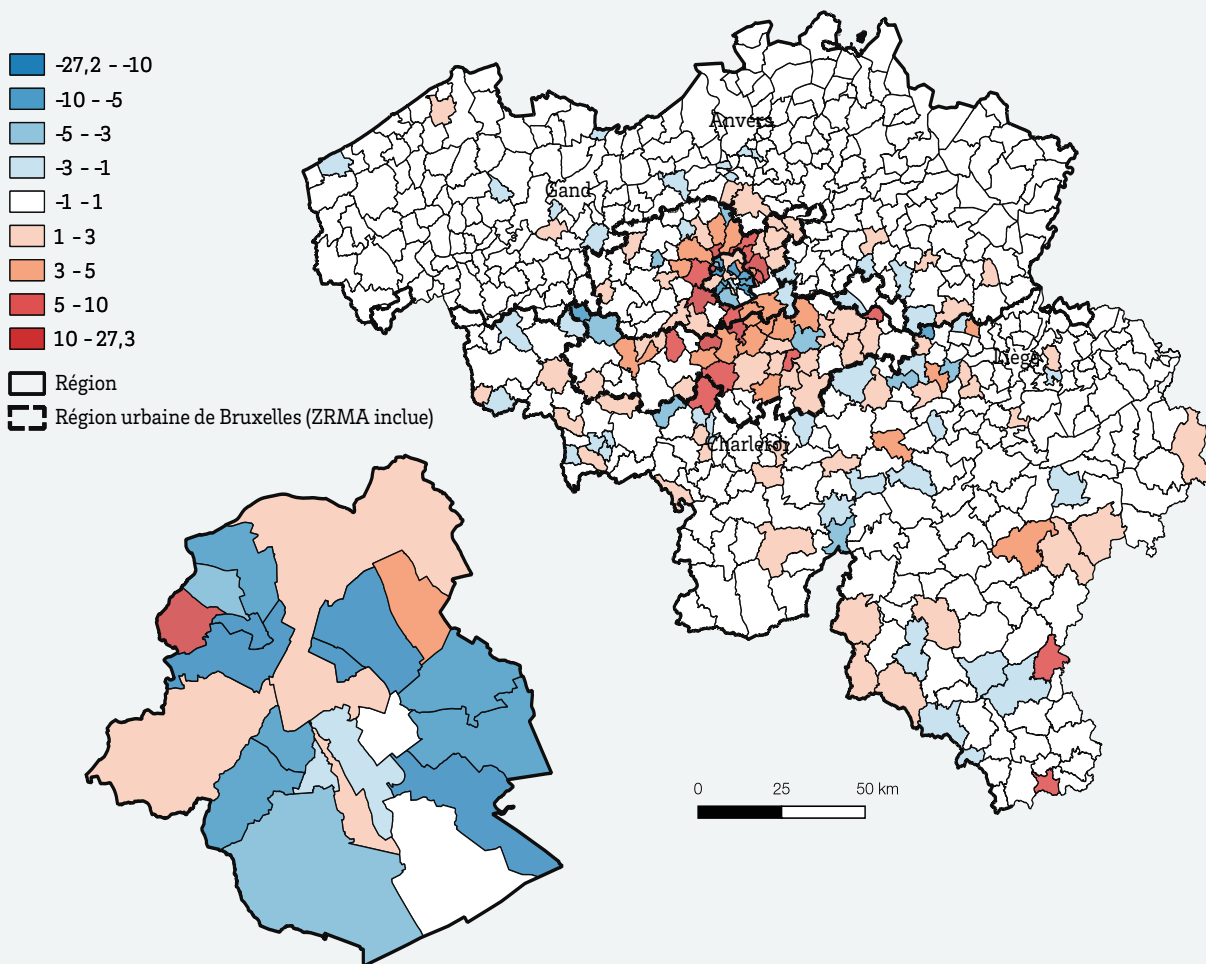
La résultante des migrations des entreprises bruxelloises confirme l'effet exercé par la périurbanisation sur les choix de localisation de ces entreprises. La situation contrastée des communes bruxelloises est analysée dans la section suivante.

Cependant, la périurbanisation n'affecte pas exclusivement la RBC. Pour rappel, les autres régions urbaines des plus grandes villes sont également concernées (7). En outre, l'étalement urbain concerne également le reste de la région urbaine bruxelloise : du fait des migrations, chaque partie de la région urbaine perd des entreprises par rapport à des parties plus éloignées de la ville centre (8). Par exemple, 1 799 entreprises ont migré depuis les parties flamande et wallonne de la région urbaine bruxelloise vers le reste du pays entre 2009 et 2020, alors que 1 497 entreprises ont effectué le trajet inverse⁴.

Un regard sur le solde migratoire des communes bruxelloises

Les effets de la périurbanisation se vérifient également au niveau des 19 communes bruxelloises (10). **Les 19 communes bruxelloises ont un solde migratoire négatif vis-à-vis de la**

9 SOLDE MIGRATOIRE DES ENTREPRISES BRUXELLOISES POUR 1000 ENTREPRISES DE CHAQUE COMMUNE



Données : Statbel ; traitements et cartographie : IBSA.

Note de lecture : pour chaque commune, la valeur s'interprète comme suit : « du fait des migrations des entreprises bruxelloises, la commune X a gagné ou perdu Y entreprises entre 2009 et 2020 ».

10 MIGRATIONS D'ENTREPRISES BRUXELLOISES SELON LEUR CARACTÈRE INTERRÉGIONAL OU INFRARÉGIONAL, SUR LA PÉRIODE 2009-2020

Commune bruxelloise	Migrations infrarégionales				Migrations interrégionales				Toutes migrations	
	Départs	Arrivées	Solde migratoire	Solde pour 1 000 entreprises	Départs	Arrivées	Solde migratoire	Solde pour 1 000 entreprises	Solde migratoire	Solde pour 1 000 entreprises
Anderlecht	423	530	107	5	290	203	-87	-4	20	1
Auderghem	211	193	-18	-3	86	41	-45	-7	-63	-10
Berchem-Sainte-Agathe	106	145	39	11	55	53	-2	-1	37	10
Bruxelles	1 065	1 258	193	4	626	558	-68	-1	125	2
Etterbeek	383	414	31	3	129	101	-28	-3	3	0
Evere	213	265	52	8	101	73	-28	-5	24	4
Forest	279	250	-29	-4	121	72	-49	-6	-78	-10
Ganshoren	78	96	18	7	54	24	-30	-12	-12	-5
Ixelles	837	821	-16	-1	316	281	-35	-1	-51	-2
Jette	173	163	-10	-2	77	50	-27	-5	-37	-7
Koekelberg	105	77	-28	-13	36	23	-13	-6	-41	-18
Molenbeek-Saint-Jean	374	288	-86	-8	143	86	-57	-5	-143	-13
Saint-Gilles	280	235	-45	-5	74	56	-18	-2	-63	-7
Saint-Josse-ten-Noode	175	134	-41	-10	39	32	-7	-2	-48	-12
Schaerbeek	564	369	-195	-11	242	137	-105	-6	-300	-17
Uccle	445	454	9	1	253	158	-95	-6	-86	-5
Watermael-Boitsfort	137	179	42	9	80	39	-41	-9	1	0
Woluwe-Saint-Lambert	260	245	-15	-2	122	78	-44	-5	-59	-7
Woluwe-Saint-Pierre	192	184	-8	-1	97	58	-39	-6	-47	-7

Source : Statbel ; calculs : IBSA

Flandre et de la Wallonie. Ceci témoigne à nouveau de la tendance à l'étalement qui affecte les choix de localisation des entreprises bruxelloises.

Cependant, les flux migratoires internes à la RBC modifient le solde migratoire total des communes bruxelloises. **Trois groupes de communes bruxelloises sont distinguables :**

- › **des communes qui cumulent un solde migratoire négatif tant vis-à-vis des deux autres régions belges que vis-à-vis des autres communes bruxelloises :** Auderghem, Forest, Ixelles, Jette, Koekelberg, Molenbeek-Saint-Jean, Saint-Gilles, Saint-Josse-ten-Noode, Schaerbeek, Woluwe-Saint-Lambert et Woluwe-Saint-Pierre.
- › **des communes avec un solde migratoire infrarégional positif mais pas suffisamment pour compenser le solde migratoire interrégional négatif :** Ganshoren et Uccle.
- › **des communes avec un solde migratoire infrarégional positif qui compense le solde migratoire interrégional négatif :** Anderlecht, Berchem-Sainte-Agathe, Bruxelles-Ville, Etterbeek, Evere et Watermael-Boitsfort.

Les soldes migratoires observés dans les communes bruxelloises peuvent s'expliquer au travers de quelques spécificités locales.

- › **La présence d'un quartier d'affaires ou d'un quartier touristique permet d'ancrer des activités peu mobiles et qui quittent peu la RBC,** comme certains services marchands comme la finance ou les assurances, les services non-marchands comme l'administration publique ou encore les activités de l'Horeca (restauration et hébergement). Ceci explique ainsi le solde migratoire positif de Bruxelles-Ville.
- › **Les quartiers à vocation résidentielle affirmée et/ou les anciens quartiers industriels attirent peu et ne retiennent guère les entreprises.** Ces quartiers accueillent plutôt des entreprises des secteurs économiques marchands (industrie, commerce ou certains services). D'une part, la compatibilité de certaines activités avec la fonction résidentielle reste problématique. D'autre part, l'offre foncière et immobilière des parcs d'activités économiques périphériques concurrence les localisations historiques des entreprises. Forest ou Molenbeek-Saint-Jean sont les archétypes des communes fragilisées par leur passé industriel et leur vocation résidentielle.
- › **La présence d'un parc d'activités économique (commercial, scientifique ou industriel) permet de limiter la concurrence vis-à-vis de localisations plus éloignées de la ville centre** pour les entreprises actives dans les secteurs qui alimentent le solde migratoire négatif de la RBC. À Anderlecht, le déclin économique de Cureghem est compensé par l'attrait du Boulevard Industriel, des centres commerciaux et du campus scientifique.

Que retenir de l'analyse des migrations des entreprises belges pour la Région de Bruxelles-Capitale ?

Ce Focus s'est concentré sur l'analyse du solde migratoire à l'échelle de la RBC et des communes belges et bruxelloises. **Sur la période 2009-2020, la RBC a perdu 818 sièges sociaux d'entreprises privées belges employant minimum un salarié.** Cela est dû aux 2 941 départs d'entreprises de la RBC qui n'ont pas été compensées par les 2 123 installations sur la même période. Ce déficit est à mettre au regard des 6 300 migrations d'entreprises internes à la RBC.

Ce déficit est essentiellement le fait :

- › des entreprises de petite taille (également plus nombreuses) ;
- › des entreprises d'un âge intermédiaire (entre 10 et 29 ans) ;
- › d'entreprises actives dans certains secteurs d'activité économique : les secteurs secondaire (notamment l'industrie et la construction), du commerce de gros, des services marchands aux personnes (c'est-à-dire le commerce de détail et les autres services aux personnes), de l'information et de la communication, des activités spécialisées, scientifiques et techniques, et des activités de services administratifs et de soutien.

Du fait des migrations, la RBC a perdu 6 entreprises sur 1 000 sur la période 2009 à 2020. Cependant, le déficit induit par les migrations est plus aigu pour certaines catégories d'entreprises :

- › la RBC a perdu 17 entreprises de plus de 100 salariés sur 1 000 du fait des migrations ;
- › la RBC a perdu entre 7 et 13 entreprises sur 1 000 du fait des migrations dans les secteurs d'activités économiques suivants : l'information et la communication, les activités de services administratifs et de soutien, le commerce et les autres services marchands aux personnes et l'industrie.

Ces déficits s'expliquent par la périurbanisation qui influence les choix de relocalisation des entreprises. **La résultante des migrations des entreprises belges et bruxelloises indique une tendance des entreprises à s'éloigner des centres des plus grandes villes belges.** Cette tendance correspond, pour généraliser, à :

- › une **migration de courte distance**, entre 5 et 10 km selon les migrations considérées ;
- › **effectuée par des entreprises plutôt actives dans les secteurs économiques marchands** tels que l'industrie, les services marchands aux personnes (comme le commerce de détail) et certains services aux entreprises (comme le commerce de gros ou l'information et la communication) ;
- › **depuis des espaces où l'offre foncière et immobilière est contrainte** (comme les anciens quartiers industriels urbains ou les quartiers résidentiels) **vers des lieux où cette offre est plus abondante** (comme les parcs d'activités économiques).

L'impact de la périurbanisation ne se limite pas à la RBC, affectant également :

- › les autres plus grandes régions urbaines de Belgique, à savoir Anvers, Charleroi, Gand et Liège ;
- › les périphéries flamande et wallonne de la région urbaine de Bruxelles.

L'analyse géographique du solde migratoire met en évidence **l'importance de certaines localisations économiques particulières :**

- › les **quartiers d'affaires** ancrent certaines entreprises des services marchands (comme les finances et les assurances) ou des services non-marchands (comme les administrations publiques) ;
- › les **quartiers touristiques** qui ancrent les entreprises actives dans l'Horeca (restauration et hébergement) ;
- › les **parcs d'activités économiques** offrent des opportunités foncières et immobilières pour les entreprises qui ont fortement contribué au solde migratoire négatif de la RBC (comme les activités du commerce, de certains services aux entreprises ou de l'industrie) ;
- › les **anciens quartiers industriels** peinent à retenir ou à attirer des entreprises car ils n'ont ni le prestige, ni l'accessibilité des quartiers centraux (c'est-à-dire quartiers d'affaires ou

touristiques), tout en ayant des contraintes sur l'offre foncière et immobilière (c'est-à-dire de l'espace et/ou des conflits) et une image dégradée ;

- › les **quartiers à vocation résidentielle** où les conflits de voisinage potentiel avec les entreprises limitent le potentiel de développement de celles-ci.

La présence ou l'absence de ces localisations permet d'expliquer le solde migratoire des communes de la région urbaine bruxelloise :

- › le solde migratoire légèrement positif de Bruxelles-Ville ;
- › le solde migratoire négatif des communes résidentielles et/ou post-industrielles comme Molenbeek-Saint-Jean ou Schaerbeek ;
- › le solde migratoire positif des communes bruxelloises disposant de parcs d'activités économiques comme Evere ou Anderlecht ;
- › le solde migratoire très positif des communes des périphéries flamande ou wallonne de Bruxelles accueillant à la fois une petite ville et plusieurs parcs d'activités comme Hal, Nivelles ou Gembloux.

Ce Focus confirme que la **majorité des migrations des entreprises belges prennent place au sein des régions urbaines**, à une échelle intraurbaine, **dans le cadre de la périurbanisation**, plutôt que dans le cadre d'une concurrence entre les plus grandes villes, c'est-à-dire à une échelle interurbaine, dans le cadre de la métropolisation (→ [Glossaire](#)). Dès lors, la régulation des implantations des entreprises relève plus des politiques, qui s'appliquent à toutes les entreprises, d'aménagement du territoire, de mobilité que des politiques d'attractivité économique, ciblant des groupes spécifiques, de plus en plus jugées comme inefficaces (voir, par exemple, Bouba-Olga & Grossetti, 2020 ; Van Hamme *et al.*, 2020).

Par ailleurs, **les migrations des entreprises belges semblent, en grande partie, correspondre à des changements d'environnements urbains**. Il s'agit moins de mettre en concurrence des quartiers urbains aux caractéristiques semblables que de changer radicalement de contexte urbain, qu'il s'agisse d'une installation dans les quartiers centraux ou dans les périphéries. Dès lors, **les politiques publiques en matière de développement territorial doivent intégrer que les migrations s'inscrivent dans un changement des préférences de localisation des entreprises**. Dans le contexte propre à Bruxelles, cela souligne, à nouveau, l'importance de la coordination des politiques publiques en matière de développement territorial entre les trois régions belges autour de la région urbaine bruxelloise (voir, par exemple, Halleux, 2012). En effet, **à chaque partie de la région urbaine bruxelloise correspond des ressources pour des types différents d'entreprises**. Dans ce contexte, les logiques de concurrence existantes nuisent au développement territorial équilibré de la région urbaine bruxelloise.

Bibliographie

- AUJEAN, Laurent, CASTIAU, Etienne, DUBOIS, Olivier, STORME, Marianne, VAN HAMME, Gilles et VANDERMOTTEN, Christian (ed.). 2005. *La localisation des entreprises dans la région métropolitaine bruxelloise – État des lieux, évolution, coûts de l'immobilier et charges fiscales*. Bruxelles : Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale.
- BOUBA-OLGA, Olivier et GROSSETTI, Michel. 2020. [The French Version of the CAGE Mythology \(Competitiveness – Attractiveness – Globalization – Excellence\) and Some Ideas on How to Escape from It](#). In : PUMAIN, D. (ed). *Theories and models of urbanization*. Springer, Cham, pp. 133-150.
- BRUZZ. 2021. [3.000 Brusselse ondernemingen verlieten vorig jaar gewest](#). Bruzz, 12 octobre 2021.
- GEOCONFLUENCES. 2022. [Glossaire](#) (consulté le 13/9/2022).
- HALLEUX, Jean-Marie. 2012. [Vers la ville compacte qualitative ? Gestion de la périurbanisation et actions publiques](#). *Belgeo* 2012 (1-2).
- IBSA, WILMOTTE, Pierre-François. 2022. [Les implications de la migration des entreprises belges pour la Région de Bruxelles-Capitale](#). *Focus de l'IBSA n°54*.
- LA DERNIERE HEURE. 2021. [2.824 entreprises ont quitté Bruxelles pour une autre région en 2020 : la Flandre séduit de plus en plus](#). La Dernière Heure, 11 octobre 2021.
- LEROY, Stéphane. 2000. Sémantiques de la métropolisation. *L'Espace géographique* 29(1), pp. 78-86.
- LUYTEN, Sarah et VAN HECKE, Etienne. 2007. « Les régions urbaines belges 2001 », *Statistics Belgium Working Paper 14*. Bruxelles : Institut national de Statistique.
- PELLENBERG, Pieter Hendrik. 2005. [Firm migration in the Netherlands](#). Paper presented at 45th Congress of the European Regional Science Association, Amsterdam, Netherlands.
- THILLET, Jean-François & BERTRAND, Philippe. 2017. 10 000 transferts d'établissements chaque année au sein de l'aire métropolitaine de Lyon-Saint-Étienne. *INSEE Analyses Auvergne-Rhône-Alpes* 50, 4 p.
- VAN DER HAEGEN Herman, PATTYN M. 1979. Les régions urbaines belges, *Bulletin de Statistique* 3, Bruxelles, Institut National de Statistique, pp. 235-249.
- VAN DER HAEGEN Herman, VAN HECKE, Etienne et JUCHTMANS, G. 1996. Les régions urbaines belges 1991, *Etudes Statistique* 104, Bruxelles, Institut National de Statistique, pp. 3-42.

- VAN HAMME, Gilles, WAIENGNIER, Maëlys, BASSENS, David et HENDRIKSE, Reijer. 2020. [Services avancés : attractivité bruxelloise et enjeux locaux](#), *Brussels Studies* 149.
- VANDERSTRAETEN, Lieve et VAN HECKE, Etienne. 2019. [Les régions urbaines en Belgique](#). *Belgeo* 2019(1).

Glossaire

Actif immobilisé corporel

Ensemble des actifs matériels durablement investis par une entreprise (par exemple, le bâtiment ou les machines).

Agglomération

Ensemble de communes (belges) d'une région urbaine dont plus de la moitié de la population réside dans la continuité bâtie d'une ville centre.

Assujetti (à la TVA)

Qualité d'un agent économique qui, dans le cadre de ses activités de livraison de biens ou de fourniture de services, est soumis à la TVA, ce qui implique d'être inscrit auprès des autorités compétentes.

Banlieue

Ensemble de communes (belges) d'une région urbaine liées à une ville centre selon des critères d'urbanisation morphologique (l'organisation du bâti) et fonctionnelle (l'usage des fonctions situées dans l'agglomération par les habitants des communes concernées).

Fusion des communes

Réforme de la géographie administrative belge aboutissant, au 1/1/1977, à la réduction du nombre de communes en Belgique, de 2 359 à 596, via des fusions d'anciennes communes.

Grande Entreprise

Entreprise employant plus de 250 salariés (définition propre à ce Focus, liée à la disponibilité des données).

Métropolisation

Processus de concentration des populations, d'activités, de valeur dans des villes de grande taille, ce qui renforce les niveaux supérieurs de la hiérarchie urbaine.

Périurbanisation

Processus d'extension des surfaces artificialisées en périphéries des agglomérations urbaines.

RBC

Région de Bruxelles-Capitale.

Région urbaine

Concept géographique belge délimitant l'extension des plus grandes villes en dehors de leurs frontières communales sur la base de critères morphologiques (extension du bâti) et fonctionnel (dépendance à certaines fonctions urbaines).

Solde migratoire

Différence entre le nombre d'entreprises (au sens du siège social) qui se sont installées sur une commune et le nombre d'entreprises qui ont quitté la commune au cours d'une période analysée.

Très Petite Entreprise

Entreprise employant moins de 10 salariés (définition propre à ce Focus, liée à la disponibilité des données).

ZRMA

Zone Résidentielle des Migrants Alternants.

Notes

1. Le nombre moyen d'entreprises fait référence au nombre d'entreprises total de l'entité analysée (soit à l'échelle de la Belgique, soit par commune) répondant aux mêmes critères que ceux définis pour sélectionner les migrations (voir encadré 2). Ces critères concernent la taille et la forme juridique de l'entreprise.
2. Ce constat est valable à un niveau plus désagrégé dont les données sont disponibles en annexe. Certaines catégories ont été regroupées à des fins de visualisation graphique.
3. C'est-à-dire avec les communes belges qui ne sont pas situées dans la région urbaine de Bruxelles.
4. L'ensemble de la matrice origine-destination des migrations des entreprises selon la typologie des communes d'origine et de destination est en annexe de ce document.

Annexe

MATRICE ORIGINE DESTINATION DES MOUVEMENTS D'ENTREPRISES BELGES SELON LA TYPOLOGIE DES RÉGIONS URBAINES BELGES ENTRE 2009 ET 2020

Commune de destination	Hors d'une région urbaine	Régions urbaines des villes moyennes	Régions urbaines des grandes villes	ZRMA bruxelloise	Banlieue bruxelloise	Agglomération bruxelloise hors RBC	Région de Bruxelles-Capitale	Total
Commune d'origine								
Hors d'une région urbaine	3 396	1 702	1 130	251	28	87	200	6 794
Régions urbaines des villes moyennes	1 672	3 545	1 074	308	33	180	261	7 073
Régions urbaines des grandes villes	1 187	1 096	7 940	320	48	242	465	11 298
ZRMA bruxelloise	321	269	415	972	102	349	275	2 703
Banlieue bruxelloise	32	44	68	142	63	241	125	715
Agglomération bruxelloise hors RBC	121	244	285	424	239	1 060	797	3 170
Région de Bruxelles-Capitale	205	287	477	388	204	1 380	6 300	9 241
Total	6 934	7 187	11 389	2 805	717	3 539	8 423	40 994

Sources : Statbel, Vanderstraeten & Van Hecke (2019); calculs : IBSA

COORDINATION SCIENTIFIQUE

Astrid Romain

COMITÉ DE LECTURE

Sabrine Cipriano, Amynah Gangji, Jean-Pierre Hermia,
David Munoz Hortal

ÉDITRICE RESPONSABLE

Astrid Romain - IBSA

©2022 Région de Bruxelles-Capitale. Tous droits réservés.